



“La voix des PME en Europe”

Communiqué de Presse

FOR IMMEDIATE RELEASE

Imposition des sociétés: les PME font bon accueil à la décision de mettre sur pied un groupe de travail mais demandent l’implication des représentants PME

Bruxelles, le 14 septembre 2004 L’UEAPME, l’ association européenne représentant les employeurs PME, fait bon accueil à la décision prise par l’ ECOFIN ce week-end de mettre sur pied un groupe de travail intergouvernemental afin d’envisager l’idée de permettre à toutes les entreprises de faire usage d’une base commune de règles pour calculer leurs bénéfices imposables au niveau européen ainsi qu’ un projet pilote qui permettrait aux PME d’utiliser les règles d’imposition de leur état d’origine dans le même objectif. L’ association PME recommande maintenant au groupe de travail de faire appel aux représentants PME afin de mieux intégrer les besoins des entreprises au sein du débat.

“La création de ce groupe de travail constitue de fait un signal positif à l’intention des PME européennes. Le simple fait de l’existence de ce groupe de travail laisse entendre que les Etats Membres reconnaissent finalement les obstacles déloyaux au Marché Intérieur créés par les différents systèmes d’imposition et envisagent des actions pour les contrer. Toutefois nous devons maintenant nous assurer que le problème ne soit pas uniquement débattu au niveau ministériel mais que soient également consultés les représentants des PME lors de la discussion » a expliqué **Hans-Werner Müller**, Secrétaire Général de l’ UEAPME .

De plus l’ association félicite la Commission Européenne pour les efforts considérables qu’elle a consentis ces derniers mois afin de donner priorité dans l’agenda des Etats Membres au problème délicat des entraves fiscales à l’achèvement du Marché Intérieur.

Selon l’ UEAPME, la discussion concernant le lancement d’un système d’imposition selon l’Etat d’origine devrait être la priorité du groupe de travail. En effet, il serait plus facile de se mettre d’accord sur le lancement de ce projet et de le mettre en oeuvre plutôt que de s’accorder sur une base commune d’imposition. Un système de taxation selon l’Etat d’origine devrait aider fortement à réduire les coûts de mise en conformité des PME ayant des activités transfrontalières.

Enfin, l’ UEAPME rappelle que le débat concernant une base commune d’imposition ne doit en aucun cas interférer avec la concurrence en matière de taux d’imposition.

***** End *****

Note to editors: For further information, please contact Gerhard Huemer on tel +32 2 230 7599.

Raphael Anspach, Press officer
Tel: +32 2 230 7599/ Fax: +32 2230 7861
Email: pressoffice@ueapme.com
Web: www.ueapme.com/pressroom